

2016

CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

BERRE L'ETANG (13)

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE FR 9310069 « GARRIGUES DE LANÇON ET CHAINES ALENTOUR »

Pour le compte de :
Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage (SIGV)



AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON Cedex 9

**NATURALIA**
CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT

www.naturalia-environnement.fr

CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

BERRE L'ETANG (13)

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

ZPS FR9310069 « GARRIGUES DE LANÇON ET CHAINES ALENTOUR »

Rapport remis le : **15 novembre 2016**

Pétitionnaire : **SAFEGE**

Coordination : **Guy DURAND**

Chargés d'études : **Jean Charles DELATTRE – Faunisticien généraliste
Robin PRUNIER – Botaniste**

Rédaction **Guy DURAND – Faunisticien généraliste
Et les chargés d'étude**

Cartographie **Maxime HEBERT**

Suivi des modifications :

14/11/2011 **Première diffusion** **G. Durand**

15/11/2016 **Deuxième version (après reprises)** **G. Durand**

PREAMBULE

Le formulaire suivant est mis en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-D'azur (DREAL PACA). Il convient de l'utiliser lorsqu'un projet (ou manifestation) a des incidences négligeables sur les sites du réseau Natura 2000. Le second alinéa de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement insiste sur la proportionnalité de l'évaluation par rapport à l'envergure de l'activité. Ainsi, lorsqu'une analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000, le contenu de l'évaluation des incidences peut être simplifié et « *se limiter à la présentation et description du projet ainsi qu'à l'exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000* » (article R 414-21 du Code de l'Environnement).

Ce document s'attache donc à décrire et analyser le projet afin de démontrer et de conclure à l'absence d'incidences. Dans le cas contraire une évaluation complète des incidences sera nécessaire (article L414-4 du Code de l'Environnement).

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

Nom (personne morale ou physique) : Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage (SIGV)

Commune et département) :

Adresse : 74 Allée de la Péraude – 13880 Velaux. Tél : 04 42 74 81 07

Email : estellegoy@orange.fr

Nom du projet : Opération « Aire des gens du voyage à Berre l'étang »

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Le projet est soumis à un dossier « Loi sur l'Eau »

1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le site retenu se situe au Nord-Est de la commune de Berre-l'Étang, à la limite avec Velaux et La Fare-les-Oliviers.

Il s'agit d'un terrain en contrebas de la déviation de la Fare-les-Oliviers.

Nom de la commune : Berre l'étang

N° Département : Bouches-du-Rhône (13)

En site(s) Natura 2000

La zone projet est située **hors du site Natura 2000** Zone de Protection Spéciale « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » (FR9310069), à une distance minimale de **2,8 km environ** (fig. 2)

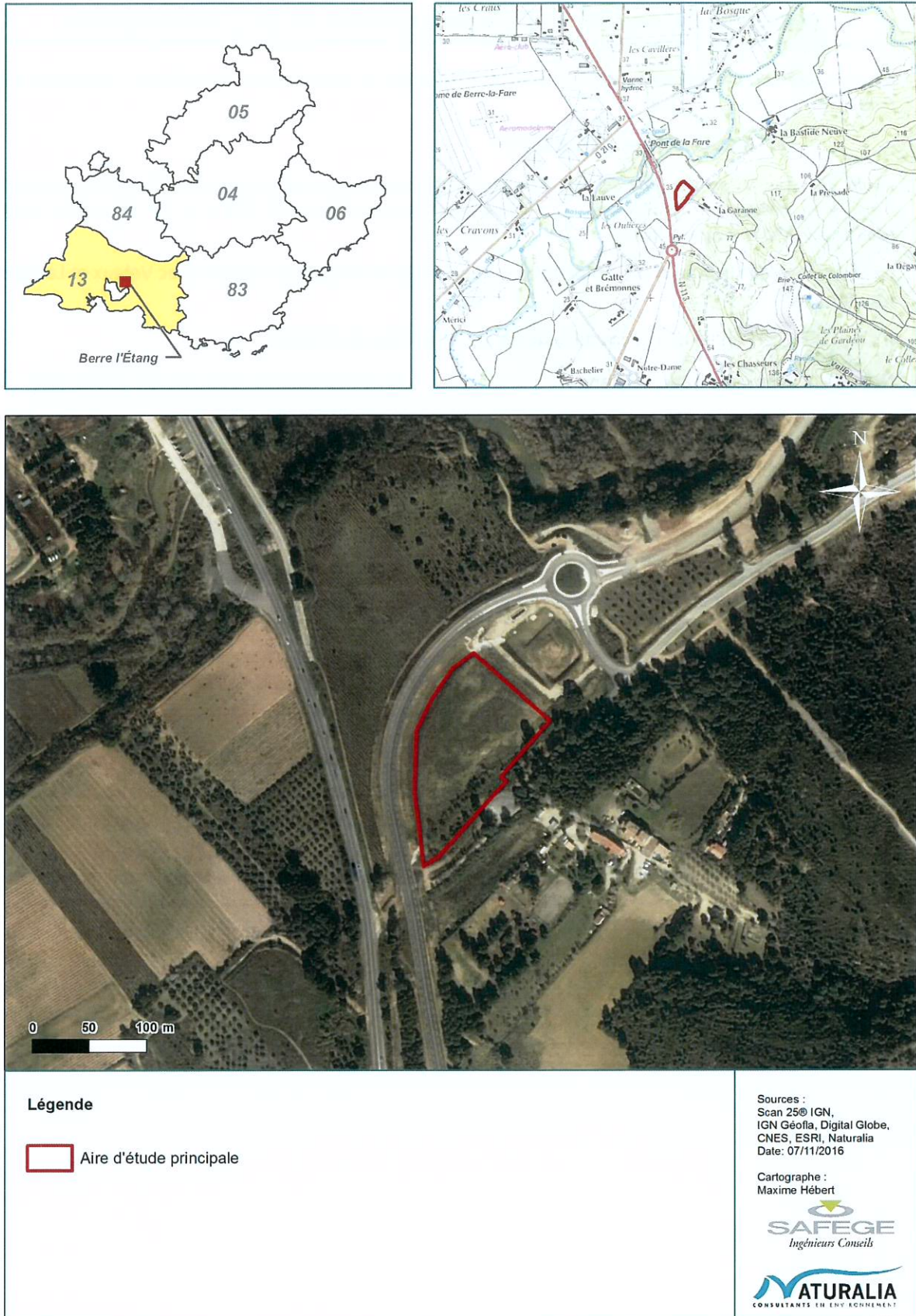


Figure 1 : Localisation de la zone projet

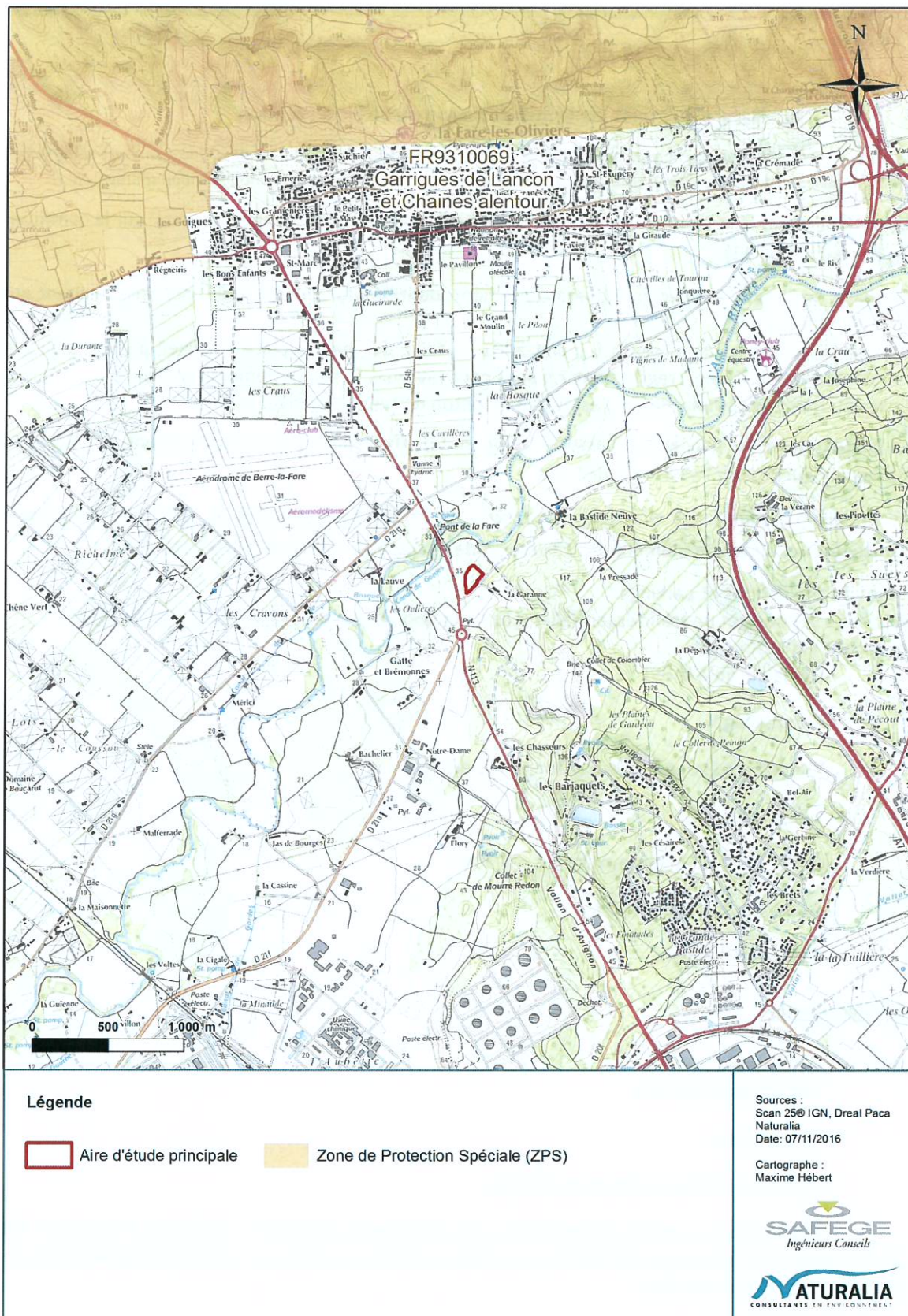


Figure 2 : Situation de l'aire d'étude dans le réseau Natura 2000

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

b. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet prévoit la création d'une aire d'accueil de 35 places (soit 17 emplacements) sur la commune de Berre-l'Étang (13).

L'espace de chaque emplacement sera clairement identifié afin d'éviter tout "délaissé" incitant aux dépôts en tout genre.

Conformément à la circulaire du 5 juillet 2001, la taille de chaque place est fixée à 75m², soit des emplacements de 150m², regroupant 2 places pour favoriser le regroupement familial.

Le revêtement des emplacements est prévu en béton de type désactivé.

La gestion des eaux pluviales est assurée selon une pente générale de l'emplacement, vers la voirie principale qui dessert l'ensemble de l'aire.

Le dimensionnement des différentes structures de chaussées est établi en référence au guide « Conception et dimensionnement des structures de chaussées – SETRA/LCPC – 1994 ».

Voies de circulations et parkings :

Ces voies supportent un trafic essentiellement VL et ponctuellement PL, de ce fait la structure proposée est la suivante :

- Déblai jusqu'à la PST
- Compactage
- Traitement éventuel Chaux-Ciment sur déblais
- Géotextile
- GNT 0/31,5 ou matériaux traités – 0,20m
- Grave Bitume GB – 0,10m
- BBSG 0/10 - 0,06m

Emplacements :

La structure projetée :

- Déblai jusqu'à la PST
- Compactage
- Traitement Chaux-Ciment sur déblais
- **Géotextile** (en renfort de fondation, caractéristiques minimales : résistance à la rupture 300 kN/m, module de résistance 3000kN/m, porométrie inférieure à 400µm), permettant également un gain de 0.10 à 0.15m de GNT)
- GNT 0/31,5 ou matériaux traités – 0,20m
- Béton désactivé renforcé - 0,15m

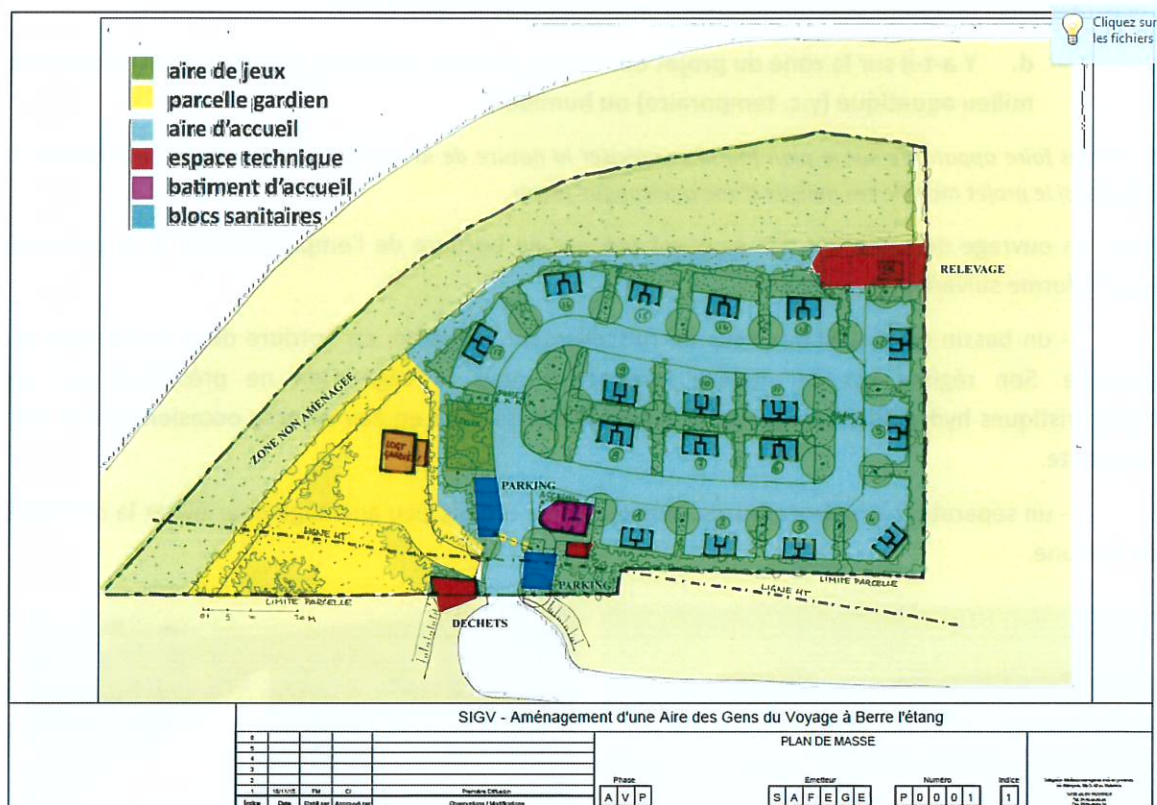


Figure 3 : Plan-masse du projet (source : Aix-Métropole)

c. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

La solution d'éclairage retenue s'appuie sur solution Iodure Métallique, équipée de ballast électronique avec abaissement de puissance, permettant une économie d'énergie de 40% par rapport à une solution de base (ex : lampe Sodium Haute Pression).

La conception du réseau d'éclairage s'appuie sur un type de candélabre et lanterne :

- un mât type JIMA acier galva cylindro-conique thermolaqué RAL à définir, hauteur 6,00 m
- une simple ou double crose type Busselia en saillie 0,80 m soudées sur le mât
- une lanterne type Atinia équipée 60, 90 ou 140 W IM ou Led selon implantation

Le réseau d'éclairage sera alimenté par une armoire de commande située dans le local BT / local technique de l'aire.

Le réseau d'éclairage public sera enterré en tranchée technique commune avec les autres réseaux sous accotement libre ou sous espace vert.

Il se composera d'un câble d'alimentation mis en place sous fourreaux diamètre 63mm et d'une câblette de terre 25mm² posé en pleine terre.

Les câbles de basse tension d'alimentation des appareils lumineux comporteront 3 fils pour l'éclairage plein ou réduit plus un neutre. Ils seront de type U 1000 RO2V.

d. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ?

Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Non. Un ouvrage de rétention des eaux est présent en bordure de l'emprise projet. Il se présente sous la forme suivante :

- un bassin de recueil des eaux de ruissellement, enherbé, en bordure de la RD10, près du giratoire. Son régime est par nature temporaire mais la végétation ne présentait pas de caractéristiques hydrophiles, ce qui incite à penser que sa mise en eau est très occasionnelle et non stagnante.

- un séparateur à hydrocarbures, plus ou moins rempli, peu aménagé pour éviter la mortalité de la faune.



Bassin de rétention enherbé



Séparateur à hydrocarbures bétonné

e. Essences concernées si des arbres sont supprimés

(préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

La zone projet est une friche herbacée à très faible inclusion de buissons. Seule la lisière sud est au contact d'une zone boisée mais située hors zone d'emprise du projet. A noter également dans l'angle sud-ouest, la présence d'un bosquet de quelques arbres comptant des oliviers, des amandiers et des pins d'Alep, eux-aussi hors emprise. Les arbres sont dénués de toutes cavités, y compris les amandiers, qui sont encore relativement jeunes.



Pin d'Alep en bordure sud de l'aire d'étude



Pin d'Alep, amandiers et oliviers dans le coin sud-ouest

f. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Cf. Situation projetée ci-avant (partie b).

■ Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

1) LOCAL D'ACCUEIL ET SOCIO-EDUCATIF

Ce local de 60m² environ comprendra :

- Un hall d'accueil équipé d'un point phone (10m²)
- Un bureau pour le gestionnaire (10m²)
- Un bureau pour les permanences sociales et PMI (10m²)
- Une salle de réunion pour les activités (30m²)
- Un local technique pour l'agent d'entretien

2) LOCAL TECHNIQUE COLLECTIF

Situé à proximité du bâtiment d'accueil, ce local de 10m² environ comprendra :

- L'ensemble des compteurs fluides des emplacements
- Le dispositif centralisé de télégestion
- L'ensemble des arrivées principales des réseaux de desserte de l'aire

3) LE PAVILLON DU GARDIEN

Ce bâtiment à usage d'habitation de type F4 (80m²), se situe à proximité de l'entrée du site, tout en bénéficiant d'une entrée indépendante et d'un jardin d'agrément privé.

4) LE LOCAL POUBELLE

Ce local ouvert est situé en entrée du site. Desservi directement par la raquette de retournement existante, il offre une accessibilité parfaite pour les véhicules de ramassage des ordures ménagères.

5) ZONE D'ENTREE

Composée de stationnements, arrêts provisoires, cette zone permet la manœuvre sans risque pour les gens du voyage s'il n'y a plus de place sur le site en lien avec l'aire de retournement d'entrée de site.

6) AIRE DE JEUX

Une aire de jeux de 150m² environ sera mise en place sur le périmètre de l'aire d'accueil. Cette aire sera constituée d'une zone en sol souple sportif.

Elle sera clôturée et dotée d'un rideau paysagé de haies basses.

Un équipement de jeux d'enfant viendra compléter

g. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne nocturne

- Durée précise si connue : **chantier prévu du 4ème trimestre 2017 pour une livraison planifiée au 3ème trimestre 2018.**

- Période précise si connue : (De tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : Non renouvelée

h. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

1) ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le réseau du futur aménagement est projeté avec une gestion en gravitaire sur la totalité du réseau interne à l'aire, jusqu'au point bas du site (Nord-Est) qui accueillera une station de relevage afin de renvoyer les eaux vers la canalisation gravitaire existante en limite de parcelle, par une canalisation de refoulement de diamètre 100.

Un réseau gravitaire d'eaux usées diamètre 200 mm sera créé sur l'ensemble de l'aire. Réseau auquel seront raccordés l'ensemble des blocs sanitaires par des canalisations de diamètre 125mm pour éviter toute obturation.

Le réseau sera posé avec une pente minimale afin d'éviter les surprofondeurs : pente moyenne de 1%.

Les canalisations seront en PVC CR16 diamètre 200 mm.

2) ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Des canalisations de diamètre 300mm seront posées selon un réseau suivant le plan de voirie. Les eaux seront collectées par un système de grilles avaloirs, afin de canaliser les eaux collectées vers un bassin de rétention de 450m³ situé au nord du site.

Ce bassin de 440 m³ est dimensionné pour une pluie d'occurrence trentennale selon un ratio de 800 m³/ha imperméabilisé.

3) EAU POTABLE

Un réseau d'adduction d'eau potable sera créé en diam110 par raccordement sur le réseau existant.

Un bouclage sur la canalisation d'AEP présente le long de la voie de desserte 'sud' est envisagé pour sécuriser le débit.

Le réseau sera posé en tranchée technique commune sous circulation.

Le raccordement des blocs sanitaire s'effectuera par réseau PEHD diam 25.

Deux poteaux Incendie diamètre 100 et/ou 150 mm seront positionnés selon un rayon d'action inférieur à 150 mètres sur le périmètre de l'aire.

4) RESEAUX ELECTRIQUES

En accord avec ErDF, un réseau Moyenne Tension sera créé avec départs depuis un poste créé depuis la ligne ErDF existante en limite « sud » du site vers le local technique projeté sur l'aire.

Le réseau électrique sera enterré en tranchée technique commune avec les autres réseaux sous voirie.

i. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Le coût prévisionnel du projet de construction de l'aire des gens du voyage s'élève à **1 857 000 €HT**.

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

j. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- *le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?*

Non.

- *y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)*

Non

- *l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?*

Non.

- *des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?*

Non. Aucun support favorable aux chauves-souris n'a été identifié dans la zone d'étude et aux abords, que ce soit en bâti ou en gîte arboricole.

- *quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?*

Très peu d'espèces ont pu être contactées puisque les relevés n'ont pas été effectués en période optimale. Néanmoins compte tenu de la faible surface du projet et des habitats présents, seules des espèces communes de l'avifaune ordinaire peuvent y évoluer. La strate herbacée largement colonisée par des graminées peut convenir à des espèces granivores généralistes comme le Serin cini, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pinson des arbres voire le Pipit farlouse en hiver. Mentionnons également Faucon crécerelle qui apprécie habituellement ce type de friche voire la Buse variable.

Au final, aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été contactée et aucune ne peut être considérée comme potentielle en dehors d'utilisations marginales (survol) ou très ponctuelles (alimentation). Les espèces d'oiseaux de la ZPS voisine n'ont que peu d'intérêt à fréquenter la zone d'étude, si ce n'est en survol pour les espèces volières (rapaces).

- *y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?*

Il y a peu de chances pour que les espèces qui fréquentent la zone pour s'alimenter puissent se reproduire. La capacité d'accueil pour les espèces nicheuses au sol est faible, compte tenu de l'important recouvrement de la végétation.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- *y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)*

Non. Aucun arbre suffisamment âgé pour accueillir des insectes xylophages n'a été recensé lors des relevés de terrain.

2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences : nuisances sonores en phase chantier

3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale | <input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) |
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale | <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère |
| <input type="checkbox"/> Parc National | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR |
| <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope | |
| <input type="checkbox"/> Site classé | |
| <input type="checkbox"/> Site inscrit | |
| <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection | |
| <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional | |

Il est à noter que l'aire d'étude se trouve en bordure d'un périmètre défini comme **domaine vital de l'Aigle de Bonelli** d'après le Plan National d'Actions en faveur de ce rapace.

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Chasse |
| <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche | <input type="checkbox"/> Pêche |

Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

Agriculture

Sylviculture

Décharge sauvage

Perturbations diverses (inondation,

incendie...)

Cabanisation

Construite, non naturelle :

Autre (préciser l'usage) :

.....

Commentaires :

La zone à l'étude est une friche post-culturelle qui n'a pas encore été colonisée par les ligneux et qui présente seulement une strate herbacée homogène, faiblement marquée par des activités humaines récentes (bassins routiers).

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Friche herbacée anthropophile

Photo 2 : Friche herbacée et système de récupération des eaux pluviales (marge extérieure)

Photo 3 : Friches agricoles et ancien verger à l'abandon

Photo 4 : Murets en pierres sèches (marge extérieure)

Photo 5 : Friche herbacée anthropophile

Photo 6 : Récupérateur d'hydrocarbures (hors emprise)

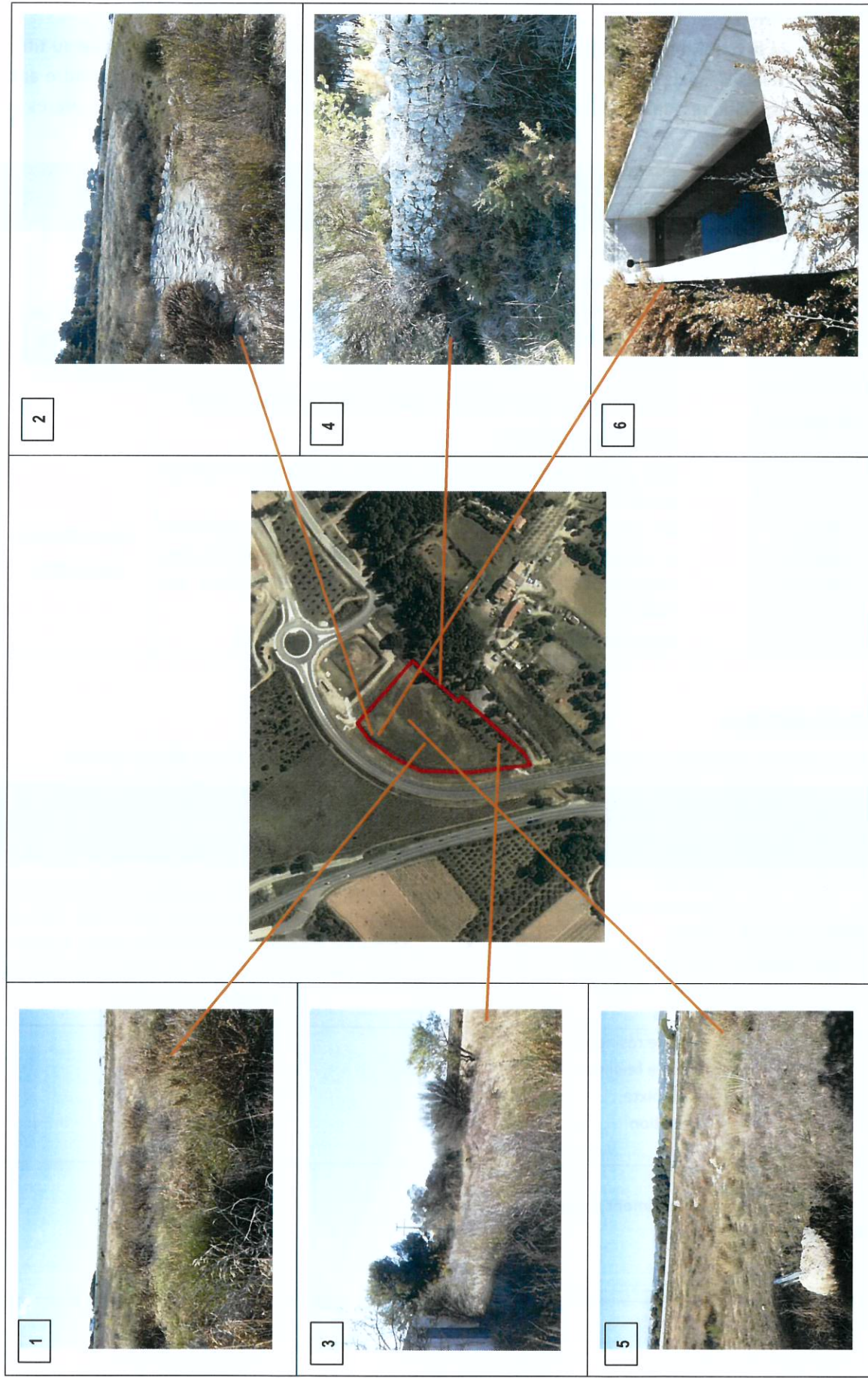


Tableau 1 : Illustrations de la zone d'étude (Photos : R. Prunier)

METHODOLOGIE EMPLOYEE :

En raison de la nature du site Natura 2000 considéré (Zone de Protection Spéciale désignée au titre de la Directive Oiseaux), seuls les oiseaux ont été pris en compte. Néanmoins, afin de répondre aux demandes spécifiques de la DDTM 13, une analyse des potentialités d'accueil des chiroptères a également été faite.

Taxon	Méthodologie	Intervenants / Dates de passage
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une analyse bibliographique ○ L'observation des espèces présentes, ○ L'interprétation des milieux pour en dégager les potentialités ○ La recherche des arbres « remarquables » pouvant abriter des oiseaux. 	Jean-Charles DELATTRE 08-11-2016
Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> ○ La recherche de gîtes favorables (bâties et arbres remarquables) ○ Une analyse paysagère 	
Flore / habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une analyse cartographique est réalisée à partir d'un repérage par BD Ortho® (photos aériennes), des fonds Scan25® ○ Un relevé phytosociologique par entité homogène de végétation et rattachement aux groupements de référence (Prodrome des végétations de France / Code Corine Biotopes / Cahiers des habitats naturels Natura 2000) ; ○ Recherche d'habitats favorables à une flore patrimoniale 	Robin PRUNIER 08-11-2016

MILIEUX NATURELS :

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été détecté sur l'aire d'étude et ses abords directs.

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : friches Prébois	X	Friches herbacées anthropophiles à Inule visqueuse et Piptathère faux-millet (EUNIS : E5.1 / EUR : NC). Cette formation est issue de l'abandon de terres arables, suivi d'une perturbation des sols (rudéralisation localement surtout du côté RD10).
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	Néant	
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	Néant	

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	Néant	
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	Néant	
Autre type de milieu	Agricole	X	Anciens vergers à l'abandon d'oliviers et d'amandiers (EUNIS : G2.91, G1.D3, I1.5 / EUR : NC). Formation herbacée propre aux terres arables récemment abandonnées.



Figure 4 : Cartographie simplifiée des habitats naturels et de l'occupation des sols

ESPECES FAUNE / FLORE INSCRITES AU FSD DU SITE NATURA 2000 CONCERNE :

 ➤ **Espèces d'intérêt communautaire listées au FSD du site :**

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Ann I Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après le FSD de la ZPS)	Statut dans la zone d'étude
A093	Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i> (= <i>Hieraetus fasciatus</i>)	I	2 couples	Survол possible mais anecdotique, sans lien aucun avec le site du projet
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	100 à 200 mâles	Non contactés. Habitats non favorables
A094	Balibuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	I	-	
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	1-2 couples	
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	I	-	
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	-	
A080	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	I	4 à 6 couples	
A211	Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	-	5-10 couples	
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	I	-	
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	I	50 à 100 couples	
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	10-20 couples	Alimentation possible
A095	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	I	-	Non contactés. Habitats non favorables
A100	Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>	I	-	
A097	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	I	-	
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	I	-	
A304	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>		100-300 couples	
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	I	300 – 600 individus	
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	I	-	
A284	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		-	
A230	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	-	5-10 couples	
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I	-	
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedecnemus</i>	I	7 à 10 couples	
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	I	8 à 13 mâles	
A214	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	-	25-45 couples	
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>		-	
A341	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>		1-5 couples	
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	I	25 à 40 couples	
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	I	15-20 couples	

Tableau 2 : Récapitulatif des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » (Source : INPN, septembre 2013)

➤ **Autres espèces remarquables non communautaires et listées au FSD**

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Oiseaux	Autour des palombes		Non contactés. Habitats non favorables
	Alouette des champs		
	Chevêche d'Athéna		
	Caille des blés		
	Pie-grièche méridionale		
	Monticole bleu		
	Traquet oreillard		
	Fauvette orphée		
	Tichodrome échelette		
	Effraie des clochers		
	Huppe fasciée		

ESPECES REMARQUABLES HORS FSD :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	Potentiel	(Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats) Possible en marge sud, le long de la lisière boisé et dans les murets...
Plantes	<p>Suite à la lecture des habitats et à la consultation des données bibliographiques, les habitats en présence et les configurations mésologiques du site se révèlent favorables au développement de deux espèces végétales patrimoniales connues sur la commune de Berre l'Etang (données récentes).</p> <p>Ces deux espèces patrimoniales (non protégées) apparaissent potentielles sur les emprises directes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Alpiste à épis court (<i>Phalaris brachystachys</i>), taxon vulnérable en PACA : fort enjeu régional. ❖ Carline laineuse (<i>Carlina lanata</i>), espèce rare inféodée aux friches littorales : enjeu régional assez fort. 		

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE REMARQUABLE :

L'espace étudié est une ancienne friche agricole qui s'inscrit dans le continuum agricole de la plaine de Berre. Situé au sud du cours de l'Arc et contre un massif boisé, cette parcelle est aujourd'hui reléguée au rôle d'espace vacant, entamée par une route départementale et des bassins de rétention routiers (hors emprises). La flore généraliste et opportuniste qui y est présente qualifie un espace en déserrance, qui ne s'est pas encore restructuré et inscrit dans une dynamique naturelle.

De part ces caractéristiques, le site ne semble pas jouer un rôle fonctionnel quelconque et aucun corridor de déplacements pour les chauves-souris par exemple n'a été identifié, hormis peut-être l'effet lisière en bordure sud.

4. INCIDENCES DU PROJET

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

→ Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface)

Aucun habitat d'espèce d'intérêt communautaire n'a été identifié sur site en raison de milieux remaniés et non favorables aux communautés végétales patrimoniales.

Concernant les chiroptères, aucune incidence particulière n'est à mettre en exergue. En effet, aucune potentialité de gîte n'a été mise en évidence et le site d'étude n'est pas représentatif d'un territoire de chasse particulier.

Seules des espèces communes, très généralistes et souvent contactées en contexte périurbain, peuvent évoluer dans la zone d'étude lors de leur activité de chasse. Cette fréquentation ne concernerait que quelques individus par nuit.

→ Destruction ou perturbation d'espèces Inscrites au FSD du site NATURA 2000

Aucune espèce de l'annexe 1 n'ayant été recensée sur ou à proximité de la zone d'étude, aucune perturbation ou destruction n'est à prévoir.

→ Destruction ou perturbation d'espèces non Inscrites au FSD du site NATURA 2000

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Statut biologique (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Perturbations envisagées
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	Reproduction possible	Destruction d'individus Destruction d'habitats
Flore	Alpiste à épis court (<i>Phalaris brachystachys</i>) Carline laineuse (<i>Carlina lanata</i>)	Espèces patrimoniales potentiellement présentes	Destruction d'individus Destruction d'habitats

→ Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques

Aucune atteinte aux continuités et fonctionnalités écologiques n'est envisagée dans la situation de l'aire d'étude.

5. PROPOSITIONS DE MESURES

Au regard de l'absence d'incidences significatives du projet sur les espèces et habitats naturels ayant servi à la désignation du site Natura 2000 considéré, aucune mesure les concernant n'est nécessaire.

Au regard des enjeux floristiques potentiels, il apparaît nécessaire de réaliser des prospections complémentaires sur la période optimale à la détection des espèces cibles : en mai-juin.

Au titre des préconisations et recommandations générales inhérentes à tout projet en contexte naturel ou semi-naturel, il est rappelé les éléments suivants :

- bien identifier la zone de chantier pour éviter tout débordement (dépôts de matériaux, stationnement d'engins...) en périphérie de la zone à aménager

- adopter un calendrier de chantier qui évite la période de reproduction des espèces (entre avril et fin juillet). Cela concerne surtout les travaux de gros œuvre qui sont les plus bruyants.

- mettre en place des modalités de chantier respectueuses de l'environnement en prenant en compte les risques de pollution accidentelle des engins de chantier, en choisissant un emplacement pertinent pour les aires de stockage de matériaux et des engins, en évitant l'apport de plantes invasives...

- s'assurer de ne pas favoriser en phase travaux l'expansion d'espèces envahissantes (herbe de la pampa, Ailante du japon, etc.) ; en cas d'aménagement paysager, privilégier des essences végétales locales et réduire au maximum l'utilisation de plantes ornementales exotiques. La palette végétale pourrait notamment intégrer des essences à baies, des essences à forte floraison, pour favoriser la venue d'oiseaux et d'insectes.

- mettre en place un dispositif d'éclairage respectueux de la faune nocturne (cf. ci-après).

En ce qui concerne les éclairages extérieurs, il est donc conseillé dans un premier temps d'optimiser le réseau d'éclairage (réduire au maximum le nombre de lampadaires par exemple, dispositifs à déclenchement et extinction automatique), puis que les éclairages choisis projettent une lumière dirigée vers le sol uniquement. Les modèles à favoriser sont ceux munis d'un abat-jour total et d'un verre protecteur plat (non éblouissant).

Les ampoules utilisées sont également déterminantes. L'utilisation de lampes à vapeur de sodium basse pression est préconisée car elles procurent une bonne efficacité lumineuse et limitent la présence d'insectes.



Figure 5 : Principes d'éclairage compatibles avec l'environnement naturel

6. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le site d'étude se situe hors du site Natura 2000 pris pour référence dans la présente évaluation.

Aucune espèce listée au FSD du site Natura 2000 «Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » ne fréquente le site d'étude.

Aucune connexion ou lien fonctionnel ne lie les habitats et les espèces de la zone projet avec ceux du site Natura 2000.

Pour ce qui est des chiroptères, le site n'abrite pas de capacité de gîtes et seule une activité de chasse pourrait être enregistrée concernant des espèces communes. Dans ce contexte, aucune espèce de l'annexe II ne devrait avoir de lien fonctionnel fort avec le site.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet a des incidences :

A (lieu) : Avignon

Signature :

Le (date) : 14 novembre 2016

NATURALIA Environnement SARL
SITE AGROPARC - RUE DURRELL - BP 41223
MONTEAVET - 84911 AVIGNON Cedex 9
Tél. : 0(033) 4 90 84 17 95 - www.naturalia-environnement.fr
mail : contact@naturalia-environnement.fr
RCS Avignon : 502 629 009 - SIRET : 502 629 009 00015 - APE : 7112 B

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.m
ap

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

